

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 Décembre 2025**

Nombre membres
En exercice 14
Présents 10
Votants 11

Date de la convocation : 12.12.2025

2025 - 023

L'An deux mil vingt-cinq le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Beaulieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Didier CORVEY-BIRON, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Didier CORVEY-BIRON, Annie BERECHÉ, Jean-Noël MANDIER, Valérie DROUVIN, Marie-Sophie BARBIER, Benjamin CHABERT, Mickaël GRAS, René BAYLE, Nathalie DECTOT, Régis LACROIX

Absents : Mmes et Mrs Laure ALBERTIN, David GRAND, Guillaume CROIZAT Vincent CAILLAT,

Procuration : M. Guillaume CROIZAT donne procuration à M. Benjamin CHABERT

A été nommée secrétaire : Benjamin CHABERT

**Délibération pour autorisation d'engagement des dépenses
d'investissement avant le vote du budget 2026**

Monsieur le Maire indique que selon l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du Budget en l'absence d'adoption du Budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent hors autorisations de programmes et restes à réaliser. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. Afin de fonctionner jusqu'au vote du budget, il est proposé l'autorisation d'engager les dépenses d'investissement conformément à la réglementation en vigueur, comme suit :

Compte	Crédits ouverts en 2025	Crédits autorisés avant le vote du budget 2026
Chapitre 21	371 953.96 €	92 988.49 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, AUTORISE les dépenses évoquées ci-dessus dans l'attente du vote du Budget Primitif 2026.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

M. Didier CORVEY-BIRON,
Maire